



COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le cinq avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 27.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, M. Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Olivier RAULET, M. Michel BELDJOURDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, Mme Brigitte KLEIN, M. Roland NIVOY, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Emmanuel BRION, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS, M. Olivier LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean Jacques BOURGERIE à Madame Claude DRUMEL, Madame Noémie MAYET à Madame Isabelle PARENT.

Absentes excusées : Mme Jocelyne MAILLY, Mme Martine GOFFINET, Mme Geneviève DAUTEL-DAUTET, Mme Christelle CAHART, Mme Sandrine BRECK.

Secrétaire élue : Madame Myriam HIBLOT.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2024-28 : AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU ROND POINT MAC MAHON : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Dans le cadre de l'aménagement paysager du rond point Mac Mahon, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour adopter l'entretien par la commune de Bazeilles des espaces verts situés sur la voirie départementale, en particulier au rond point de la zone commerciale Mac Mahon.

Adopté à l'unanimité.

D2024-29 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA LISA (Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal) :

Monsieur le MAIRE soumet au conseil municipal l'adoption de la convention transmise par la LISA, relative au service de fourrière pour les chiens. La convention prévoit que le tarif peut être fixé en fonction du nombre d'habitants ou par prestation. Pour les communes dont la population est inférieure

à 5.000 habitants, le coût est fixé à 1 euro par habitant. La commune peut cependant opter pour la facturation par prestation dont le coût est de 400 Euros par animal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif de 400 Euros par animal.

D2024-30 : NUMÉROTATION DE LA RUE FLAMANVILLE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une numérotation actualisée Rue Flamanville à Bazeilles. Le conseil municipal décide de créer un numéro 2 et un numéro 2A Rue Flamanville.

Adopté à l'unanimité.

D2024-31 : APPROBATION DES TARIFS DE LA RÉGION GRAND EST POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le conseil municipal adopte les tarifs transmis par la région Grand Est dans le cadre de la restauration scolaire au Lycée hôtelier de Bazeilles comme suit :

- Tarif apprenant par repas : 3,75 €,
- Tarif accompagnant par repas : 4,66 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2024-32 : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE POUR LA VIDÉOPROTECTION :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande d'aide adressée à la Région Grand Est pour le financement de l'extension du système de vidéoprotection et les travaux relatifs au passage au réseau numérique. Les travaux sont estimés à 100.000 Euros hors taxes. Les crédits sont prévus au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2024-33 : TRAVAUX D'EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX : ADOPTION DE L'AVENANT DG CORPOBAT GONEL :

Dans le cadre des travaux d'extension des ateliers municipaux, le conseil municipal adopte un avenant pour le lot n°9 – Revêtements de sols et murs, de la société DG CORPOBAT GONEL pour – 413,10 € hors taxes soit – 495,72 €.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise s'établit à 5.820,90 € hors taxes soit 6.985,08 € toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité.

D2024-34 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE DE LA MONCELLE :

Le conseil municipal adopté le compte de gestion transmis par le comptable public qui retrace tous les mouvements comptables réalisés par la commune sur l'exercice.

Pour la commune de La Moncelle, le compte de gestion 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 108.363,39 €
- DEPENSES : 90.034,36 €

Soit un excédent de fonctionnement sur 2023 de 18.329,03 €,

INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 21.656,48 €
- DEPENSES : 19.305,00 €

Soit un excédent de 2.351,48 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-35 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE DE BAZEILLES :

Le conseil municipal adopté le compte de gestion 2023 de la commune de Bazeilles selon les données suivantes :

FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 3.330.905,66 €
- DEPENSES : 2.769.385,49 €

Soit un excédent de fonctionnement sur 2023 de 561.520,17 €,

INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 2.225.507,40 €
- DEPENSES : 2.359.456,70 €

Soit un déficit de 133.949,30 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-36 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE DE LA MONCELLE :

Les résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2023 sont conformes aux résultats du compte de gestion transmis par la trésorerie.

Les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 108.363,93 €
- DEPENSES : 90.034,36 €
- Soit un excédent de fonctionnement sur 2023 de 18.329,57 €,

INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 21.656,48 €
- DEPENSES : 19.305,00 €
- Soit un excédent d'investissement de 2.351,48 €.

Les résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement cumulés aux résultats antérieurs reportés donnent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 45.241,57 €,

SECTION INVESTISSEMENT : 24.182,02 €.

Adopté à l'unanimité hors la présence de Monsieur le Maire.

D2024-37 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE DE BAZEILLES :

Les résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2023 sont conformes aux résultats du compte de gestion transmis par la trésorerie.

Les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 3.330.905,66 €
- DEPENSES : 2.769.385,49 €
- Soit un excédent de fonctionnement sur 2023 de 561.520,17 €.

INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 2.225.507,40 €
- DEPENSES : 2.359.456,70 €
- Soit un déficit d'investissement de 133.949,30 €.

Les résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement cumulés aux résultats antérieurs reportés donnent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1.722.852,13 €,

SECTION INVESTISSEMENT : - 265.799,48 €.

A ces résultats, il convient d'ajouter les restes à réaliser 2023 en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

- **Montant des recettes restant à recouvrer : 134.095,00 €**,
 - DETR: 20.980,00 €,
 - Participation de la Région Grand Est aux travaux de voirie de Rubécourt et Lamécourt : 3.115,00 €,
 - FCTVA: 55.000,00 €,
 - Produit des cessions d'immobilisations : 55.000,00 €,

- **Montant des dépenses à réaliser : 146.339,86 €**
 - Solde des travaux des ateliers municipaux : 138.641,78 €,
 - Solde des travaux BCD : 2.394,00 €,
 - Informatique : 5.304,08 €,

Adopté à l'unanimité hors la présence de Monsieur le Maire.

D2024-38 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 qui résulte des résultats cumulés des comptes administratifs de La Moncelle et Bazeilles compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2024.

L'affectation des résultats au budget primitif 2024 est la suivante :

- Report en recettes de fonctionnement (002) : 1.444.807,25 €,
- Réserves (1068) : 278.044,34 €,
- Déficit d'investissement (001) : - 265.799,48 €.

Ces résultats seront reportés au Budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

D2024-39 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose au conseil municipal de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale pour 2024. Le maintien des taux en vigueur dans les communes de Bazeilles et La Moncelle, est proposé de la manière suivante :

LA MONCELLE : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41,28 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,74%**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13,07 %**.

BAZEILLES : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,20 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **26,20%**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9,63 %**.

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles précise que l'année 2024 sera le point de départ de l'intégration fiscale progressive adopté lors d'un précédent conseil municipal, sur une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

D2024-40 : SUBVENTIONS 2024 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MALLY adjoint délégué aux associations qui présente les propositions de subventions 2024 comme suit :

	2024		
	Subvention	Except.	Total
Amicale des troupes de marine	2 500,00 €		2 500,00 €
Comité National des traditions			0,00 €
Atelier loisir créatif	525,00 €		525,00 €
Badminton	0,00 €		0,00 €
Bazeilles animation	3 000,00 €	1 300,00 €	4 300,00 €
Familles rurales BAZEILLES	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Familles rurales RUBÉCOURT	0,00 €		0,00 €
Fanfare de Balan	700,00 €		700,00 €
Judo Club de Bazeilles	2 800,00 €		2 800,00 €
La Boule Bazeillaise	500,00 €	500,00 €	1.000,00 €
Ping Pong	2 320,00 €		2 320,00 €
Souvenir Français	500,00 €		500,00 €
Anciens combattants	300,00 €		300,00 €
YSD	260,00 €		260,00 €
Coopérative scolaire	1 300,00 €		1 300,00 €
Association OSMOSE	100,00 €		100,00 €
USB	8 500,00 €	900,00 €	9 400,00 €
Collège DOUZY CARIGNAN	500,00 €		500,00 €
Associations sportives et culturelles	26 305,00 €	2 700,00 €	29 005,00 €
Téléthon		1 200,00 €	1 200,00 €
Psychologue RASED		300,00 €	300,00 €
Association contre la myopathie			0,00 €
Association Pasteur			0,00 €
APAJH	200,00 €		200,00 €
Ligue contre le cancer	450,00 €		450,00 €
Escale			0,00 €
Association paralysés de France			0,00 €
Association de prévention routière	1 500,00 €		1 500,00 €
Resto du cœur			0,00 €
Pompiers	1 000,00 €		1 000,00 €
Sclérose en plaques			0,00 €
VMEH	450,00 €		450,00 €
La SPA	450,00 €		450,00 €
LISA	450,00 €		450,00 €
SOS CHATS	450,00 €		450,00 €
La banque alimentaire	500,00 €		500,00 €
Le secours catholique	200,00 €		200,00 €
Associations d'utilité publique	5 650,00 €	1 500,00 €	7 150,00 €
Musée (Gardien)	1 500,00 €		1 500,00 €
Jardin sensoriel IEPM	15 000,00 €		15 000,00 €
Tableau combat Bazeilles	2 500,00 €		2 500,00 €
Réserve non affectée	6 500,00 €		6 500,00 €
TOTAL			25 500,00 €
TOTAL	61 655,00 €		

Les dépenses relatives aux subventions 2024 sont prévues au budget primitif 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité hors la présence de Monsieur le Maire et Monsieur FAUCHERON.

D2024-41 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente le budget primitif 2024 dont le montant à chaque section est le suivant :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 4.840.000,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : 2.871.000,00 €

Pour un montant total au Budget primitif 2024 de : 7.711.000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-42 : APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le tableau des emplois de la commune au 1^{er} janvier 2024 qui comptabilise l'ensemble des emplois à rémunérer, titulaires et contractuels, est adopté.

Les dépenses relatives à la masse salariale sont prévues au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification d'une subvention régionale de 120.000,00 € pour le projet de création de la maison de santé ; réception d'un courrier d'Ardenne Métropole pour la demande de subvention dans le cadre de la création de la maison de santé, Courrier de la FNAOM pour le tableau illustrant les combats de Bazeilles,
- Madame DROZDOWIEZ informe le conseil municipal des commentaires déposées sur l'application mobile : félicitation pour le fleurissement, problème des déjections canines et concert de Gospel,
- Madame KLEIN évoque l'aire de jeux de Villers Cernay,
- Madame DRUMEL signale l'absence d'éclairage ruelle Fondue,
- Monsieur GAUTRON : réseau cuivre supprimé au 1^{er} janvier 2025,

Séance levée à 21h20.